



[Accueil](#) | [Suisse](#) | [La Suisse condamnée à Strasbourg](#) | [«La CEDH a repoussé la frontière entre droit et politique»](#)

La Suisse condamnée à Strasbourg

# «La CEDH a repoussé la frontière entre droit et politique»

Andreas Müller, professeur de droit international public, analyse l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme et ses conséquences pour notre pays.



Charlotte Walser

Publié aujourd'hui à 13h00

1er mois offert, puis ~~15.90~~ 9.90/mois pendant 1 an



Andreas Müller, professeur de droit international public à l'Université de Bâle, est surpris par la forte concorde du jugement. Il a notamment donné un cours sur la plainte des Aînés pour la protection du climat suisse.

DROITS RÉSERVÉS

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné mardi à Strasbourg la Suisse pour inaction climatique, constatant une violation de la Convention des droits de l'homme. Ce jugement historique fera jurisprudence. Avec quel impact pour notre pays? Interview d'Andreas Müller, professeur de droit international public à l'Université de Bâle.

**Monsieur Müller, le verdict vous a-t-il surpris?**

Oui et non. Oui, parce que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) est allée sur certains points au-delà de la jurisprudence actuelle. Non, parce que beaucoup s'y attendaient. Mais ce qui m'a le plus surpris, c'est l'unanimité remarquable du vote. La Grande Chambre de la CEDH a pris sa décision par 16 voix contre 1.

### **Cette décision constitue-t-elle une étape importante dans la lutte contre le changement climatique ou n'a-t-elle qu'une portée symbolique?**

L'impact est considérable, précisément parce que la décision a été si claire. Le gouvernement suisse doit également porter la responsabilité d'un message qui s'adresse à tous les États européens. L'arrêt sera perçu dans toute l'Europe, surtout dans la perspective d'autres affaires. Les tribunaux et les cours suprêmes, en particulier, se pencheront de manière approfondie dessus. C'est plus qu'un simple symbole. Mais pas dans le sens où la Suisse doit à présent bouleverser sa législation sur le climat du jour au lendemain.

### **Que doit faire la Suisse concrètement?**

La CEDH constate que la Suisse n'en fait pas assez pour lutter contre le changement climatique. Mais elle ne dit pas ce que le pays doit faire exactement. L'arrêt stipule explicitement que ce n'est pas la tâche de la Cour.

### **La CEDH critique pourtant le fait que la Suisse n'ait pas défini le budget résiduel de CO<sub>2</sub> auquel elle aurait droit si le réchauffement climatique devait être limité à 1,5 degré.**

La Cour européenne des droits de l'homme affirme qu'un pays doit prendre des mesures concrètes, assorties d'un calendrier, pour lutter contre le changement climatique, sous peine de violer les droits humains. Mais ces dispositifs doivent être déterminés dans le cadre d'un processus politique. Cela figure dans l'arrêt.



### **Vous attendez-vous à ce que des mesures soient prises?**

La pression sur les gouvernements et les parlements de toute l'Europe, et peut-être même au-delà, va considérablement augmenter. Les actions correspondantes nécessitent toutefois un certain temps de préparation. Je m'attends à ce que des décisions soient prises

dans les trois à cinq prochaines années, notamment en raison de cette décision de la CEDH.

### **Qui doit agir?**

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a pour mission de surveiller l'application des arrêts de la CEDH. Le Conseil fédéral devra rendre compte au comité de ce que la Suisse a entrepris. Cela augmente la pression politique.

### **Et si la Suisse ne fait rien ou si le peuple rejette les mesures dans les urnes, comme pour la loi CO<sub>2</sub>?**

Avec ce jugement, il est désormais clair que la Suisse, si elle reste inactive, violerait les droits de l'homme.

### **Que signifie cet arrêté pour le Tribunal fédéral? Il avait contesté le fait que les membres de l'association des Aînés pour la protection du climat soient particulièrement touchés par le réchauffement.**

Selon la CEDH, le fait que les tribunaux suisses ne se soient pas penchés sur le contenu de la requête des sympathisantes climatiques viole le droit à un procès équitable. Cette décision a même été prise à l'unanimité. Le Tribunal fédéral devra se pencher sur cette question. Il s'oriente vers la CEDH pour l'interprétation de la Convention des droits de l'homme et respecte ses jugements.

### **Y aura-t-il un afflux de plaintes si chacune et chacun fait valoir qu'il est personnellement concerné?**

Non, je ne m'y attends pas. La CEDH a également formulé de nombreuses réserves et a souligné à plusieurs reprises dans son arrêt qu'il n'existe pas, tout comme en Suisse, de droit à une action populaire. La CEDH elle-même n'a déclaré recevable que la plainte de l'association des Aînés pour la protection du climat suisse, et non celle des requérants individuels. Mais il est certain que les futurs plaignants s'inspireront de cet arrêt pour agir et inciteront les tribunaux à élargir les possibilités de protection juridique contre le changement climatique.

## Les critiques affirment qu'il s'agit d'un jugement motivé par des considérations politiques.

L'arrêt n'est certainement pas motivé par des considérations politiques. La Grande Chambre de la CEDH est composée de juges de tous les camps politiques. Elle s'appuie sur les droits de l'homme et argumente de manière juridique. Mais ce qui est certain, c'est qu'il s'agit d'un jugement rendu dans un contexte politique très sensible, et Strasbourg a dans ce cas repoussé un peu plus loin la frontière entre le droit et la politique, en invoquant le danger existentiel que représente le changement climatique pour les générations actuelles et futures. La CEDH est parvenue à la conviction que le réchauffement représente un tel défi pour le monde que, sur ce sujet, les tribunaux ont eux aussi une responsabilité à laquelle ils ne peuvent se soustraire. Je suis curieux de voir comment le Tribunal fédéral va traiter cette question.

---

**Charlotte Walser** fait partie de l'équipe du Palais fédéral de la rédaction de Tamedia depuis 2021. Docteur en philosophie, elle travaille comme journaliste depuis 1995. De 2010 à 2020, elle a été correspondante au Palais fédéral pour l'agence de presse Keystone-SDA. Elle a également travaillé pour InfoSud et l'agence de l'ONU pour les réfugiés UNHCR. [Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

**39 commentaires**